



A la rue ou en prison, le difficile exercice du droit de vote



KARIM SIARI/LE REPUBLICAIN LORRAIN

Découragés par les démarches administratives qu'il faudrait mener, désabusés et sans illusions sur des lendemains meilleurs, nombreux sont ceux qui, dans la rue ou en prison, n'exercent plus leur devoir de citoyen.

► De nombreux prisonniers ou sans domicile fixe ne comptent pas se déplacer lors des prochains scrutins.

► Les contraintes administratives, le sentiment d'exclusion et la démobilisation favorisent chez eux une abstention massive.

« Nous vivons à 100 à l'heure ici, je n'ai pas eu le temps de m'inscrire sur les listes électorales. » Ici, c'est en prison, là où nous avons joint par téléphone Alain*. Ce quinquagénaire purge une peine de longue durée dans le sud de la France. Entre les permissions, le travail, les démêlés avec l'administration pénitentiaire, il en a fini par « oublier » l'élection. « Je suis un peu honteux, reconnaît-il. On n'est pas nombreux à avoir fait les démarches administratives. »

A l'exception des cas où le juge décide d'une suspension des droits civiques, tout prisonnier français peut exercer son devoir de citoyen. Mais la procédure d'inscription sur les listes, puis de délivrance d'une procuration ou d'une permission de sortie, est souvent tributaire du bon vouloir du greffe et du directeur d'établissement pénitentiaire. « Il y a 190 prisons en France, aucune ne se

ressemble », explique Philippe Zoumeroff, coauteur de *La prison ça n'arrive pas qu'aux autres* (Albin Michel). « Si un directeur veut que ses détenus aillent voter, ils iront. Sinon... »

Sinon ils peuvent toujours se tourner vers François Korber, le « Robin des lois » des prisons, du nom de son association. Cet ex-détenu est un militant ardent des droits de ses anciens camarades. Lui qui s'était senti frustré de ne pas pouvoir voter durant dix ans, car privé de ses droits civiques, s'efforce aujourd'hui de motiver les personnes incarcérées en organisant des campagnes d'information. Une manière de faire sauter les verrous qui cadenassent psychologiquement les détenus. À l'écart de la société, « il n'y a plus de solidarité entre nous, on baisse les bras, nous ne croyons plus en rien ni en personne », reconnaît Alain.

Cet « aquoibonisme », les personnes sans domicile fixe le ressentent pareillement. « Voter, pourquoi faire ? », demande un jeune homme rencontré au nouveau centre d'accueil de la MIE de Pain à Paris, l'Arche d'avenirs. « La République est une royauté, avec sa cour composée de gens qui ne payent rien, ni voiture ni bouffe. Pendant ce temps, c'est nous qui faisons tourner l'économie du pays », se désole-t-il. Licencié économique de son usine

depuis des mois, il a perdu femme et logement en même temps que sa foi en l'action publique.

Il n'aurait de toute façon pas pu voter le 22 avril prochain, car privé de carte d'identité. Or celle-ci est nécessaire à l'établissement de sa carte d'électeur. Quand elle n'est pas volée ou perdue, la pièce d'identité est parfois impossible à renouveler pour les SDE. « Je n'existe plus dans les fichiers de la préfecture, alors que je suis né à Paris », enrage un vieil homme qui vit dans la rue depuis de nombreuses années. Pour lui, la question de voter ou non ne se pose même plus.

Ainsi, sur les 750 personnes domiciliées à l'Arche d'avenirs, seules cinq se sont vues délivrer une carte d'électeur la semaine dernière. Un jeune Antillais tente de mobiliser autour de lui : « Il faut aller voter, une élection, c'est comme la guerre. Tout le monde a une cartouche à disposition, vous devez la tirer. » Mais lui-même n'a pas effectué les démarches pour user de cette arme. Dans la rue, comme en prison, la vie s'écoule au jour le jour et n'offre que rarement le luxe de se préoccuper du lendemain.

OLIVIER FAYE

* Le prénom a été changé